

MAÎTRISE UNIVERSITAIRE D'ÉTUDES AVANCÉES EN MÉDECINE CLINIQUE, SPÉCIALISATION PSYCHIATRIE ET PSYCHOTHÉRAPIE DE LA PERSONNE AGÉE

1. Objectifs généraux

La Maîtrise universitaire d'études avancées en médecine clinique, spécialisation psychiatrie et psychothérapie de la personne âgée (en anglais Master of Advanced Studies (MAS)), est un diplôme universitaire de sous-spécialisation dont l'obtention nécessite l'accomplissement d'une formation complète préalable en psychiatrie adulte. La formation en psychiatrie et psychothérapie de la personne âgée a les objectifs généraux suivants:

1. l'acquisition des connaissances théoriques dans le domaine de la prévention, du diagnostic, du traitement et des bases scientifiques des troubles et maladies psychiatriques spécifiques de l'âge avancé.
 2. l'acquisition des aptitudes pratiques nécessaires afin de conseiller et de prendre en charge les malades psychiques âgés de manière professionnelle, de façon autonome ou en collaboration avec d'autres spécialistes médicaux et paramédicaux, ou en tant que consultant pour d'autres spécialistes.
-

2. Conditions d'admissibilité et équivalence

Peuvent être admis les candidats:

Ayant déjà obtenu un titre de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie de l'adulte ou accomplissant la dernière année (ou les deux dernières années en cas de formation à temps partiel) de leur formation en psychiatrie adulte (5^{ème} année de formation psychiatrique spécifique) au sein du Service de psychiatrie gériatrique des Hôpitaux Universitaires de Genève et prévoyant de poursuivre leur formation dans cette sous-spécialité.

Une équivalence d'une année maximum peut être accordée pour les candidats ayant effectué un stage dans un établissement de formation postgrade reconnu en psychiatrie et psychothérapie de la personne âgée.

3. Durée des études

La durée pour l'obtention du MAS est de quatre semestres en psychiatrie et psychothérapie de la personne âgée (ou un maximum de huit semestres en cas d'immersion clinique à temps partiel), dont une année peut déjà être accomplie pendant la formation réglementaire de spécialisation en psychiatrie et psychothérapie de l'adulte. Il est nécessaire d'accomplir une année d'activité hospitalière et une année d'activité ambulatoire dans un des établissements de formation postgrade reconnus en psychiatrie et psychothérapie de la personne âgée.

4. Programme d'études

Le MAS en psychiatrie et psychothérapie de la personne âgée tient compte dans une même mesure, d'une part des dimensions psychiques, sociales et biologiques de la psychiatrie et psychothérapie de la personne âgée, d'autre part des compétences supplémentaires nécessaires dans le domaine des compétences, des connaissances et des attitudes.

A. Objectifs spécifiques à l'immersion clinique

L'immersion clinique correspondant à l'acquisition de 90 crédits ECTS doit permettre au candidat d'acquérir des compétences et des connaissances spécifiques propres à l'approche de la personne âgée.

Compétences

- Examen clinique du patient psychiatrique âgé (sémiologie des troubles gériopsychiatriques, maîtrise des techniques de l'examen psychiatrique chez les patients âgés).
- Examen clinique psychiatrique chez les patients âgés atteints d'un trouble somatique avec une symptomatologie psychiatrique importante.
- Maîtrise de la psychopharmacologie et psychopharmacothérapie chez la personne âgée et de son application pratique (effets/effets secondaires, interactions, contrôles chimiques de laboratoire).
- Stratégies psychothérapeutiques individuelles et systémiques chez la personne âgée, application dans sa propre pratique ou en délégation réfléchie.
- Réévaluation de toutes les mesures thérapeutiques employées en collaboration avec les spécialistes correspondants.
- Rédaction de prises de position approfondies à l'intention des autorités compétentes.
- Activité de consultation et de liaison en psychiatrie gériatrique.

B. Objectifs spécifiques à l'enseignement théorique

L'enseignement théorique correspondant à l'acquisition de 30 crédits ECTS doit permettre au candidat d'acquérir des connaissances spécifiques propres à l'approche de la personne âgée.

Connaissances spécifiques

- Influence des maladies systémiques importantes et fréquentes de la personne âgée sur le diagnostic et l'examen psychiatriques dans le contexte de la multi-morbidité fréquente.
- Influence directe et indirecte des troubles et maladies gériopsychiatriques sur la morbidité et la mortalité de patients multi-morbides et mesures palliatives ciblées.
- Moyens diagnostiques complémentaires (neuropsychologie, psychométrie).
- Connaissances des moyens complémentaires radiologiques et chimiques de laboratoire et de leur emploi judicieux dans le diagnostic gériopsychiatrique.

- Emploi et indication de mesures thérapeutiques dans l'environnement de la personne âgée atteinte de troubles psychiques, comme l'animation, l'ergothérapie, la physiothérapie et la musicothérapie.
- Connaissances des caractéristiques principales du système de soins psychiatriques incluant leur organisation, leur financement, les systèmes d'incitation financiers, les instruments de gestion de la qualité et leur fondement juridique.

C. Objectifs spécifiques au travail de fin d'étude

Le travail de fin d'études correspondant à l'acquisition de 30 crédits ECTS doit permettre au candidat d'effectuer un travail de recherche clinique dans un des domaines de la sous-spécialisation (neurobiologie, psychologie clinique, évaluation des approches thérapeutiques) sous la direction du responsable du programme du MAS ou d'une personne désignée par ce dernier. L'objectif recherché est de familiariser le candidat avec les aspects méthodologiques de base d'un tel travail et de lui permettre de formuler de manière synthétique ses observations.

5. Plan d'étude

Le programme d'étude comprend une immersion clinique, une formation théorique ainsi qu'un travail de fin d'étude.

A. L'immersion clinique (90 crédits ECTS)

1. Le candidat acquiert les compétences citées sous 4A au cours des stages cliniques qui doivent être effectués au sein du Service de psychiatrie gériatrique des HUG (sous réserve des équivalences citées sous 2). Une année doit être effectuée au sein du Centre ambulatoire de psychiatrie et psychothérapie de l'âgé (ou dans une structure jugée équivalente). L'immersion clinique implique que le candidat :
 - a. effectue un travail de nuit
 - b. assume des urgences
 - c. intervienne à domicile.
2. Le candidat doit accomplir pendant sa période de formation approfondie 40 heures de supervision psychiatrique de la personne âgée et 40 heures de supervision psychothérapeutique de la personne âgée au total.
3. Une activité d'assistant auprès d'un spécialiste en pratique privée est reconnue jusqu'à concurrence de six mois.

L'immersion clinique correspond à **90 crédits ECTS**.

B. L'enseignement théorique structuré (30 crédits ECTS)

Il comprend :

1. un enseignement de psychiatrie générale d'une durée d'une année dispensée dans le cadre du curriculum requis pour l'obtention du titre de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie de l'adulte,
2. un enseignement *ex cathedra* en psychiatrie et psychothérapie de la personne âgée,
3. un enseignement interactif en psychiatrie et psychothérapie de la personne âgée,
4. un enseignement à orientation pratique,
5. un enseignement théorique structuré complémentaire.

1. Enseignement de psychiatrie générale

Cet enseignement inclut 4 modules thématiques qui ont lieu lors de la dernière année de formation en psychiatrie et psychothérapie de l'adulte (avec une rotation de thèmes qui sont abordés 1 fois/2 ans*). Chaque module totalise 16h d'enseignement direct pour un total de 64 heures annuelles. Trois modules d'approfondissement psychothérapeutique se déroulent toute l'année. Les étudiants doivent s'inscrire à l'un des trois totalisant ainsi 64 heures supplémentaires.

Module	Titre du module	Heures d'enseignement	Heures de travail personnel	Crédits ECTS
Module 1	Recherche clinique et épidémiologie/Psychiatrie communautaire*	16	7	
Module 2	Enfants, adolescents et jeunes adultes/Le groupe*	16	7	
Module 3	Des neurosciences à la clinique/Psychiatrie transculturelle*	16	7	
Module 4	Autres approches psychothérapeutiques et retard mental/Philosophie et psychiatrie*	16	7	
Module 5	Modèle analytique	A choix		
Module 6	Modèle cognitivo-comportemental	64	24	
Module 7	Modèle systémique			
	Total annuel (Modules 1-4 et 5 ou 6 ou 7)	128	52	7

25-30 h de volume de travail de l'étudiant correspondent à 1 crédit ECTS

L'enseignement en psychiatrie générale correspond à **7 crédits ECTS**

2. Enseignement ex cathedra en 12 modules

L'enseignement *ex cathedra* est dispensé dans des cours régionaux de formation postgrade reconnus par la Société suisse de psychiatrie et psychothérapie de la personne âgée. La participation à 80% des cours ex cathedra au moins sera attestée dans le formulaire d'évaluation spécifique à joindre au protocole d'évaluation.

Module	Titre du module	Heures d'enseignement	Heures de travail personnel	Crédits ECTS
Module 1	Concepts de base en psychiatrie et psychothérapie de la personne âgée	4	1	
Module 2	Psychothérapie de la personne âgée	4	1	
Module 3	Investigations neuropsychologiques	4	1	
Module 4	Démences – aspects psychiatriques (1ère partie)	4	1	
Module 5	Démences – aspects psychiatriques (2ème partie)	4	1	
Module 6	Troubles mentaux et du comportement d'origine organique	4	1	
Module 7	Dépendances à l'âge avancé	4	1	
Module 8	Troubles psychotiques à l'âge avancé	4	1	
Module 9	Troubles affectifs à l'âge avancé	4	1	
Module 10	Troubles de la personnalité et troubles névrotiques à l'âge avancé	4	1	
Module 11	Aspects légaux et éthiques en psychiatrie de la personne âgée	4	1	
Module 12	Infrastructures de soins en psychiatrie et psychothérapie de la personne âgée	4	1	
	Total modules 1-12	48	12	2

25-30 h de volume de travail de l'étudiant correspondent à 1 crédit ECTS

L'enseignement *ex cathedra* correspond à **2 crédits ECTS**.

3. Enseignement interactif en psychiatrie et psychothérapie de la personne âgée

L'enseignement interactif est contrôlé par le responsable de l'établissement de formation postgrade et il a obligatoirement lieu au sein du Service de psychiatrie gériatrique des HUG. Il correspond aux analyses des entretiens vidéo effectuées avec le responsable du MAS (ou par délégation les cadres du service) ainsi qu'aux conférences qui ont lieu pendant une année universitaire dans le cadre de la formation interne au service. Le descriptif exact de ces cours qui totalisent 32 heures annuellement figure sur la page web de la formation postgrade de la Faculté de Médecine. Cet enseignement totalise 64 heures d'enseignement et 16 heures de travail personnel sur les 4 semestres d'études, correspondant à **3 crédits ECTS**.

4. Enseignement à orientation pratique

L'enseignement à orientation pratique est également validé par le responsable de l'établissement de formation postgrade et il a obligatoirement lieu au sein du Service de Psychiatrie Gériatrique des HUG. Il correspond aux activités de supervision théorique des cas cliniques, dispensées par des cadres ayant accompli la formation approfondie en psychiatrie et psychothérapie de la personne âgée. Il implique une présentation du cas, une discussion sur les orientations thérapeutiques et une référence aux modèles théoriques en psychopathologie applicables à ce cas. Il inclut les activités suivantes :

- a. supervision de la pratique clinique sur le site de formation (1 heure/semaine)
- b. séminaires d'orientation psychanalytique (1 heure/semaine)
- c. supervision du travail psychothérapeutique en individuel ou en groupe (1 heure/semaine)

La totalité des heures annuelles d'enseignement direct est de 75 heures, le travail personnel correspondant étant de 25 heures (100 heures totales annuelles) pour une totalité de **8 crédits ECTS** obtenus à l'issue de la période de 2 ans.

5. Enseignement théorique structuré complémentaire

6 crédits ECTS d'enseignement théorique structuré complémentaire (min.150 heures de cours et de travail personnel) doivent être validés par le responsable du programme. Ils peuvent être effectués préalablement au MAS.

La préparation de l'examen final nécessite 15 jours de travail à temps plein correspondant à **4 crédits ECTS**.

C. Le travail de fin d'étude (30 crédits ECTS)

Dans la règle, il s'agit d'un travail expérimental dans le domaine de la recherche fondamentale ou clinique en lien avec les pathologies psychiatriques de l'âge avancé. La description des techniques psychothérapeutiques relatives à un cas précis est possible seulement dans la mesure où le candidat peut démontrer une connaissance approfondie des modèles théoriques et une implication personnelle majeure au niveau du travail clinique concernant ce cas.

Le mémoire doit être structuré comme un article scientifique (Introduction, Patients et Méthodes, Résultats, Discussion). La publication de ce travail dans un journal expertisé est vivement souhaitée. Dans ce dernier cas, le candidat peut rédiger son mémoire en anglais.

Le jury de la soutenance publique est formé de trois professeurs de la Faculté de Médecine (ou externes) choisis par le responsable du MAS.

Le travail de fin d'étude correspond à **30 Crédits ECTS**.

Tableau résumant les différents volets de la formation et les crédits ECTS associés

Volets de la formation	Sous-catégories	Crédits ECTS
Immersion clinique		90
Enseignement théorique	Enseignement de psychiatrie générale	7
	Enseignement spécifique <i>ex cathedra</i>	2
	Enseignement interactif	3
	Enseignement à orientation pratique	8
	Enseignement théorique structuré complémentaire	6
	Préparation de l'examen final	4
Travail de fin d'étude		30
Total		150

6. Critères d'évaluation

L'immersion clinique sera validée par le responsable du MAS en psychiatrie et psychothérapie de l'âgé après chaque évaluation annuelle. Deux évaluations positives sont indispensables pour valider cette partie du MAS.

Le contrôle de connaissance par rapport à l'enseignement théorique est basé sur l'examen fédéral organisé par la Société Suisse de psychiatrie et psychothérapie de la personne âgée. Il comporte un volet écrit et un volet oral. La réussite du volet écrit est nécessaire pour se présenter à l'épreuve orale. Les détails relatifs à cet examen qui a lieu à la fin de deux ans du MAS peuvent se trouver sur le site

http://www.fmh.ch/fr/data/pdf/psychiatrie_version_internet_f1.pdf

Le travail de fin d'études est évalué conformément à l'article 12 du règlement du MAS en Médecine Clinique.

Responsable du programme :

Professeur Panteleimon Giannakopoulos
 Service de psychiatrie gériatrique
 Département de psychiatrie
 Les Trois Chêne
 Chemin du Petit Bel-Air 1
 1225 Chêne-Bourg

Tél. +41 22 3055001

Approuvé par le Collège des professeurs le 16 juin 2008 (résultat du vote : 43 oui, 1 non)
Approuvé par le Conseil de faculté le 26 juin 2008 (résultat du vote : 22 oui, 2 absentions)